

Revalorisation du diplôme d'infirmière à son juste niveau : le gouvernement refait ses comptes !

Paris, le vendredi 15 juin 2007 – C'est un problème d'arithmétique apparemment simple, mais qui recèle une inconnue difficile à résoudre. Alors que la formation des infirmières s'étale sur trois années et quatre mois d'études, leur diplôme est assimilé à un bac+2. Rétablir l'égalité entre les deux termes de l'équation est une revendication défendue depuis plusieurs années par les étudiants face à un gouvernement apparemment sourd à toute logique algébrique. Les ministres de la Santé qui se sont succédé savent en effet que la résolution de cette opération les conduira automatiquement à procéder à d'autres calculs : la revalorisation des salaires des infirmières, afin qu'ils correspondent à leur niveau reconnu d'études. Pour la première fois, à l'occasion d'une rencontre avec des représentants des infirmières, qui appelaient ce jeudi 14 juin à une nouvelle manifestation, le ministère de la Santé a évoqué clairement la difficulté de prendre en considération l'ensemble de ces enjeux.

Une question qui dépasse le seul ministère de la Santé

Georges-François Leclerc, directeur de cabinet du ministre Roselyne Bachelot, Yann Bubien, conseiller technique et Guy Boudet, chef du bureau « professions paramédicales, statuts et personnels hospitaliers » de la direction de l'hospitalisation et des soins (DHOS) n'ont ainsi pas caché que ce dossier concernait plusieurs ministères : outre celui de la santé, celui de l'enseignement supérieur, du budget, des comptes publics et de la fonction publique sont en effet impliqués. Dans un communiqué publié à l'issue de la rencontre, le ministère a souligné une nouvelle fois cette dimension financière en indiquant qu'une « étude commune au ministère de la santé et au ministère de l'enseignement supérieur est d'ores et déjà en cours quant à la faisabilité d'une telle mesure et ses conséquences tant professionnelles que financières ».

Attractivité

Malgré l'évocation désormais sans ambages d'éventuels freins financiers, la teneur de la réunion aura globalement satisfait les représentants de la profession. Ils ont en effet été assurés que la réforme concernant la formation des infirmières « était à l'agenda du gouvernement ». Une réunion est notamment prévue avant le 15 juillet qui pourrait être l'occasion de signer une lettre de cadrage, comme l'a indiqué le président de la Coordination nationale infirmière (CNI), François Izard. Mais les syndicats sont d'ores et déjà conscients que la partie se révélera sans doute particulièrement difficile à jouer, notamment en ce qui concerne leurs revendications salariales. La vigilance est de rigueur pour le représentant de Sud santé-sociaux, Patrick Nicolaon qui indique : « Le ministère veut aborder les revalorisations salariales après les discussions sur le niveau licence (...). Nous proposons pour notre part des revalorisations en deux temps, une dès maintenant et une autre après les discussions sur le niveau licence et le LMD, car il y a urgence pour rendre la profession plus attractive ». Parmi les autres difficultés redoutées par les syndicats, figurent en outre l'indéfinit prolongement des discussions en l'absence de date butoir et la mise en place d'une revalorisation qui ne profite qu'aux seules nouvelles diplômées.

A.H.

Source : <http://www.jim.fr>